ART. 59 BIS AA **N° CD136**

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N º CD136

présenté par Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 59 BIS AA

À l'alinéa 16,

- 1° substituer à la première occurrence du mot : « des », les mots : « sur les » ;
- 2° substituer à la seconde occurrence du mot : « des », le mot : « les » ;
- 3° substituer au mot : « réalisées », le mot : « effectuées » ;
- 4° supprimer le mot : « rapporteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.